

Rapport du Président du Conseil Régional à l'Assemblée Plénière Réunions des 20 et 21 octobre 2011

Approbation du projet de contribution écrite de la Région Centre au débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon

I - CONTEXTE GENERAL

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a prévu, par décision en date du 8 mars 2011, l'organisation d'un débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon. Par décision du 6 juillet 2011 la période du débat est fixée du 4 octobre 2011 au 25 janvier 2012.

Les personnes morales peuvent exprimer leur avis sur le projet sous forme d'une contribution écrite dans un format imposé et dont la publication sous la désignation de «cahier d'acteur» est ensuite assurée par la Commission Particulière du Débat Public dans le cadre de ce débat.

Le document présenté dans ce rapport constitue le projet de contribution écrite de la Région Centre au débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon (LGV POCL).

II - PRESENTATION DE LA CONTRIBUTION ET ELEMENTS D'APPRECIATION

La Région Centre est engagée en faveur d'un développement du transport ferroviaire. Depuis le contrat de plant État/Région 2000-2006 jusqu'au contrat de projet État/Région 2007/2013, elle s'est fortement investie dans la modernisation des infrastructures ferroviaires. L'électrification de la transversale Nantes-Lyon illustre notamment cette volonté régionale, à la fin de l'année 2011, la partie située en région Centre sera entièrement électrifiée.

Elle mène une action continue pour redynamiser l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse. Elle a encore renforcé son action par le cofinancement d'une desserte TGV vers l'Ile de France et Lille. Ainsi, la Région milite de longue date en faveur d'un projet d'ampleur nationale qui tire le meilleur profit des avantages combinés du transport ferroviaire et de la position géographique de la Région.

C'est dans cet esprit que la Région a souhaité favoriser l'émergence du projet de LGV POCL en étant cofinanceur des études de définition du projet et en y apportant une contribution active.

L'assemblée régionale dans son ensemble a nourri la réflexion sur ce projet lors d'un débat en session le 17 février 2011.

Le débat public est une nouvelle fois l'occasion de promouvoir la vision régionale du projet et d'en faire un élément du débat.

La Région Centre demande que le projet POCL remplisse quatre principes fondamentaux :

- Etre un outil d'aménagement et de développement durable du territoire Sans assurer une prospérité garantie, une ligne à grande vitesse pensée comme outil d'aménagement du territoire peut constituer un des leviers d'action nécessaires au développement et à l'attractivité des territoires identifiés dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de la Région Centre.
- Prendre en compte les enjeux environnementaux et contribuer à en relever les défis

La ligne à grande vitesse doit être conçue de manière à limiter l'impact environnemental de l'infrastructure et à exploiter les atouts du mode ferroviaire concernant la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. Elle doit offrir une alternative apportant une meilleure réponse aux enjeux environnementaux que la route ou l'aérien pour les trajets longues distances.

Assurer la connexion au réseau LGV et aux grandes lignes nationales métropoles pour reioindre les nationales européennes et L'ambition de ce projet pour la Région Centre n'est pas uniquement l'accélération d'un certain nombre de relations vers Paris, mais bien, par des connexions efficaces au réseau de LGV et au réseau historique, l'accès à des relations efficaces depuis et vers les grandes métropoles nationales et européennes. Cette appréciation avait amené la Région à exprimer une position négative sur le tronçon Poitiers-Limoges au moment du débat public.La qualité de la connexion à la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse doit permettre d'offrir une solution performante, pour relier le sud de la Région Centre et le Limousin au réseau TGV. La combinaison de la LGV POCL à l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse mérite d'être examinée dans l'économie du projet.

Etre accessible et favoriser l'intermodalité

La ligne à grande vitesse ne pourra pleinement jouer son rôle, avec un accès permis au plus grand nombre, que si elle est conçu comme un élément intégré de la chaîne de transport.

En desservant les gares existantes, elle sera naturellement reliée aux transports urbains et interurbains, et offrira des correspondances avec les TER et les trains d'équilibre du territoire.

Dans le même esprit d'intermodalité elle doit également proposer un lien efficace avec l'aérien, notamment entre la région Centre et les aéroports de Orly et de Roissy.

Les quatre scénarios proposés au débat public ne répondent pas tous de manière satisfaisante aux attentes de la Région Centre.

Tout en respectant l'intérêt général du projet, les scénarios Ouest sont ceux qui répondent le mieux aux besoins de ses habitants et que la Région Centre souhaite donc voir retenus pour la suite du projet.

III - PROPOSITIONS DU PRESIDENT

Je vous demande :

D'approuver le texte joint en annexe et de m'autoriser à le transmettre à la Commission Particulière du Débat Public pour qu'il constitue la contribution écrite de la Région Centre au débat public sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon.